

Crise de BIZERTE été 1961 (extraits WIKIPEDIA)

Ultimatum et préparatifs militaires

Bourguiba décide alors de revendiquer l'évacuation immédiate de ce territoire par les troupes françaises et la délimitation précise des frontières du sud du pays — l'Algérie voisine est encore française —, en particulier à proximité des [puits pétroliers](#) d'Edjelé d'où provient l'[oléoduc](#) qui ramène le [pétrole](#) algérien en Tunisie. Parallèlement, l'[armée tunisienne](#) est mise en alerte renforcée le 13 juillet à minuit. Le [17 juillet](#), Bourguiba formalise ses demandes devant l'[Assemblée nationale](#) en ces termes :



Sud de la Tunisie, source de tensions

« À Rambouillet, le chef de l'État français en est venu à considérer le colonialisme comme une calamité [...] J'ai été amené à lui demander l'application de ce principe à Bizerte [...] Il s'est montré réticent [...] Dans un autre pays [*en l'occurrence le Maroc*] la France a réduit sa période d'occupation de trois années, de 1964 à 1961, afin de préserver le régime qu'elle voulait consolider [...] Nous avons demandé la reconnaissance du principe de l'évacuation quitte à en différer les modalités [...] On nous a répondu que les circonstances ne le permettaient pas »¹⁴.

Il fixe un [ultimatum](#) au [19 juillet](#) à minuit. On peut remarquer dès le [18](#) d'importants mouvements de troupes tunisiennes ; des tranchées, des trous d'hommes, des postes de tir et des barrages sont aménagés aux principaux carrefours. La circulation est néanmoins toujours libre quoique sévèrement contrôlée. Dans la foulée, Jean-Marc Boegner, ambassadeur de France à Tunis, remet une note au gouvernement tunisien où il indique qu'aucune solution ne sera trouvée à Bizerte si cette atmosphère de passion et cette menace de manifestations populaires continuent. Au contraire, il note que si la situation venait à se calmer, de Gaulle pourrait adresser une réponse au message que Bourguiba lui a fait remettre le 7 juillet. Mais cette démarche de mise en garde est vaine et n'aboutit pas³³.

Dans le même temps, le gouvernement français annonce à Amman que des renforts sont mis à sa disposition, notamment un task group composé du [croiseur *De Grasse*](#), des [escorteurs d'escadre *Chevalier Paul*](#) et [La Bourdonnais](#) et du porte-avions [Arromanches](#)³³. Amman pense aussi au renforcement de son état-major et ramène à Bizerte des officiers qui avaient participé, deux ans auparavant, à l'élaboration des plans de défense de la base navale, dont le [capitaine de corvette](#) Fernand Fossey (venu de [Cherbourg-Octeville](#)), le [capitaine de frégate](#) Jean Dupuis et le [lieutenant-colonel](#) Guio, qui, à peine arrivé, devient chef du troisième bureau interarmées et effectue une reconnaissance aérienne et terrestre des postes de la base³⁴.

Vers une seconde résolution

Mais ces négociations directes n'intéressent pas Bourguiba et la Tunisie accuse, dès le début du mois d'août, les Français de faire travailler les prisonniers tunisiens, ce qui est contraire aux [Conventions de Genève](#). L'amiral Amman réplique que ces prisonniers de guerre sont astreints à des corvées d'entretien qui respectent les termes des conventions⁶⁶. Les Tunisiens lui font savoir que si ces prisonniers continuent à travailler, ils infligeront un traitement inhumain à des otages français civils et militaires ; Amman se résout dès lors à leur faire cesser toute activité⁶⁷.

Le [17 août](#), Xavier Jeannot, [consul général](#) de France à Bizerte, informe Amman que « le gouverneur [*de Bizerte*] vient de [*lui*] confirmer que des manifestations susceptibles d'être violentes, sont possibles à partir de demain à Bizerte et Menzel Bourguiba ». Amman met en état d'alerte tout le personnel de la base, afin de parer à toute éventualité⁶⁸. Le jour même, le gouvernement français propose encore une fois des négociations avec la Tunisie, par le biais d'un communiqué adressé au secrétaire d'État tunisien aux affaires étrangères. Mais Bourguiba pose des conditions que de Gaulle ne peut accepter du fait de la tension internationale découlant de la [guerre froide](#) ; celles-ci portent sur le fait que les débats doivent uniquement porter sur les modalités et le calendrier de l'évacuation des forces françaises du territoire tunisien. Patrick-Charles Renaud estime que « [*Bourguiba*] refuse de discuter des moyens de rétablir une situation pacifique à Bizerte tant que le résultat de la négociation générale n'est pas acquis d'avance »⁶⁹.

Le lendemain, des centaines de civils conduits par le maire de Bizerte, Rachid Terras, et le délégué du Néo-Destour manifestent dans la soirée, ce qui donne lieu à des combats rudes mais qui se calment peu à peu. Par la suite, bien que le gouverneur de Bizerte affirme au consul de France que plus aucune manifestation n'est envisagée, les contrôles sur les routes sont renforcés⁷⁰.

Le [21 août](#), le problème est ramené devant l'[Assemblée générale des Nations unies](#). Le [25](#), celle-ci condamne la France en adoptant une résolution afroasiatique par 66 voix contre 0 et 30 abstentions en l'absence de la délégation française qui la rejette aussitôt⁶⁰. Le [5 septembre](#), après de nouvelles manifestations entraînées par les durs du Néo-Destour, le général de Gaulle déclare que « la France ne pouvait et ne voulait pas quitter Bizerte » mais que « tout en proclamant la souveraineté de la Tunisie sur Bizerte, souveraineté qui n'a jamais été contestée, en principe, du côté français et qui ne l'est pas », il avait amené Bourguiba à concéder que « tant que cette affaire-là [*la guerre d'Algérie*] n'aurait pas abouti, il ne poserait pas la

question de Bizerte pour ne pas ajouter à la complication des choses »⁷¹. Le 7, Bourguiba se déclare « pleinement satisfait de la reconnaissance de la souveraineté tunisienne et du désir français de quitter Bizerte » malgré quelques manifestations. Le 9, le président tunisien propose à la France de garder la base jusqu'à la fin de la crise menant à la construction du [mur de Berlin](#) et prend aussi des mesures d'amnistie : 26 détenus dont deux femmes, condamnés pendant la crise, quittent la prison civile de Tunis⁷². Le lendemain, 780 prisonniers tunisiens (419 militaires et 361 civils pris les armes à la main) sont échangés à Menzel Jemil contre 218 prisonniers français⁷³.

Le 17 septembre, la négociation franco-tunisienne, qui porte sur l'évacuation de la ville de Bizerte et le repli progressif des forces françaises à l'intérieur des enceintes de la base, s'ouvre à 17 h 30 au siège du [gouvernorat de Bizerte](#). La délégation française est conduite par le consul Jeannot et comprend cinq [officiers](#) désignés par l'amiral Amman : le [capitaine de corvette](#) Fernand Fossey, le [capitaine](#) Lamblin et les [commandants](#) Pons, Chastel et Delachaise. La délégation tunisienne est quant à elle présidée par [Béji Caïd Essebsi](#) et comprend le gouverneur de Bizerte Hédi Mokaddem, le commandant Mohamed Ben Youssef et les capitaines Noureddine Boujellabia, [Abdelhamid Escheikh](#) et Mohamed Sfaxi. Les conversations sont cordiales et se déroulent dans un esprit d'entente mutuelle. Le 29, un accord est conclu. Il prévoit que les troupes françaises et tunisiennes se retirent des postes occupés depuis huit jours. Les premiers mouvements s'effectuent dès le 2 octobre sans aucune difficulté⁷⁴.